

**2^e assemblée publique de l'exercice 2008-2009 du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
19 juin 2008, à 16 h 30**

Procès-verbal de la deuxième (2^e) assemblée publique de l'exercice 2008-2009 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 19 juin 2008, à 16 h 30, à l'Auberge Le Baluchon de Saint-Paulin.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Siège, Main-d'oeuvre
M ^{me} France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Pierre Bouchard	Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M. Gérard Bruneau	Préfet, MRC des Chenaux
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Pierre A. Dupont	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M ^{me} Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Lucien Mongrain	Préfet, MRC de Mékinac
M. André Nollet	Siège, Économie
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Jacques Pinard	Siège, Ressources naturelles et territoire
M. Guy Richard	Maire, Ville de Louiseville
M. Pierre Tremblay	Siège, Qualité de vie
M ^{me} Danielle Bolduc	Observatrice, Éducation
M. Jérôme Marsais	Observateur, Collectivités d'influence
M ^{me} Liette Moreau	Observatrice, Collectivités d'influence

ABSENCES :

M ^{me} France Cormier	Siège, Développement social
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M ^{me} Éva Ottawa	Grand chef, Conseil de la Nation Atikamekw
M. Claude Villemure	Siège, Éducation

PARTICIPAIT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M. Jean-Claude Ayotte	Représentant, Député de Trois-Rivières
M. Daniel Blain	Ministère des Affaires municipales et des Régions
M ^{me} Amina Chaffai	Représentante, Députée de Laviolette
M. Denis Hébert	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. Jocelyn Régis	Représentant, Député de Champlain
M. Christian Savard	Directeur général, CRÉ

M^{me} France Beaulieu, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M^{me} France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/08-09-02-014

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

1.0 Adoption de l'ordre du jour

- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 1^{er} mai 2008
- 3.0 Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2007-2008
 - 3.1 Liquidation du résiduel du Fonds d'aide aux entreprises (FAE)
 - 3.2 Modification de conventions comptables sur les instruments financiers
- 4.0 Dépôt du rapport annuel 2007-2008
- 5.0 Présentation du Diagnostic sur l'harmonisation des usages (CRRNT)
- 6.0 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) - Volet II
 - 6.1 Budget
 - 6.2 Priorisation des projets régionaux
- 7.0 Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR)
 - 7.1 Budget
 - 7.2 Priorisation des projets régionaux
- 8.0 Fonds de développement régional
 - 8.1 Bilan
 - 8.2 Projets
 - 8.2.1 Étude de prédémarrage - Consortium régional en environnement (AA-107-08)
 - 8.2.2 Renouvellement muséologique - Cité de l'énergie 2008 (AA-110-08)
 - 8.2.3 Étude et mise en œuvre - Transport collectif (2008-2009) (AA-109-08)
 - 8.2.4 Étude de faisabilité - Service de fabrique de verre adaptée (AA-108-08)
- 9.0 Règlements généraux (amendements)
- 10.0 Points d'information
 - 10.1 Association internationale des Régions francophones (AIRF)
 - 10.2 Appui au projet reconnaissance "Village-Relais"
 - 10.3 Code d'éthique
- 11.0 Liste des comptes
- 12.0 Varia
- 13.0 Questions du public
- 14.0 Date de la prochaine rencontre
- 15.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. Jacques Pinard, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 3.3 Renouvellement du vérificateur
- 6.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) – mandat au comité exécutif pour la priorisation des projets dans la MRC de Mékinac
- 12.1 Délégation d'un représentant de la CRÉ au comité organisateur de l'événement en emploi au printemps 2009
- 12.2 Nomination d'un comité de travail – Technopole

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-015

2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} mai 2008

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Gérard Bruneau, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 1^{er} mai 2008, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-016

3.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (2007-2008)

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Reynald Périgny, d'adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice 2007-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 Liquidation du résiduel du Fonds d'aide aux entreprises (FAE)**Résolution relative à la
Liquidation du résiduel du Fonds d'aide aux entreprises (FAE)**

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Gérard Bruneau, de procéder à la liquidation des sommes provenant de l'intérêt cumulé dans ce fonds et les affecter au fonds d'administration de la CRÉ de la Mauricie, ceci étant conforme aux règles quant à l'utilisation des intérêts de ce fonds (FAE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Modification de conventions comptables sur les instruments financiers**Résolution relative à la
Modification de conventions comptables sur les instruments financiers**

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Jacques Pinard, que conformément aux modifications de conventions comptables touchant la comptabilisation des instruments financiers, nous invoquons l'article 3855.20 du manuel de l'ICCA afin de désigner nos placements de portefeuille dans les sociétés publiques comme étant détenus à des fins de transactions, et ce, jusqu'à avis contraire, ceci est applicable pour les placements détenus à la date des présentes, et couvre également les investissements futurs.

De plus, il est proposé d'insérer et de conserver un exemplaire signé des résolutions ci-dessus énoncées dans le livre des procès-verbaux des administrateurs de l'organisme, conformément à la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Renouvellement du vérificateur

Pour faire suite à la recommandation du comité exécutif et compte tenu de la nouvelle offre de service de la firme de vérificateur pour les trois (3) prochaines années, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de renouveler pour trois (3) ans, soit pour les exercices 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, le mandat de vérification à la firme Dessureault, Leblanc & Lefebvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-017

4.0 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL (2007-2008)

La direction générale présente brièvement le rapport annuel de la période 2007-2008. IL EST PROPOSÉ d'adresser des félicitations à l'équipe de la CRÉ de la Mauricie pour l'excellente qualité du rapport annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-018 5.0 PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC SUR L'HARMONISATION DES USAGES (CRRNT)

Le Diagnostic sur l'harmonisation des usages a été présenté à l'assemblée privée. Le rapport est bien reçu et des commentaires sont apportés relativement à l'ajout des sentiers récréatifs à la liste des secteurs consultés.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Jean-Paul Diamond, d'accepter le Diagnostic sur l'harmonisation des usages et d'attendre les recommandations de la CRRNT sur les suites à donner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-019 6.0 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF) - VOLET II

6.1 Budget

Résolution relative à la répartition de l'enveloppe 2008-2009 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)

CONSIDÉRANT que le budget 2008-2009 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) est de 2,7 millions de dollars pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la CRÉ prélève de ce montant 80 590 \$ pour réaliser la délégation de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II). En conséquence, le montant disponible pour les projets issus des territoires et les projets régionaux se solde à 2 619 410 \$;

CONSIDÉRANT que depuis la délégation du Programme à la CRÉ, les mêmes pourcentages ont été utilisés à chaque année pour la répartition du budget de la région;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. Reynald Périgny, de répartir l'enveloppe 2008-2009 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) de la façon suivante :

La Tuque	38,7 %	1 013 712 \$
Mékinac	27,3 %	715 099 \$
Maskinongé	15,5 %	406 008 \$
Des Chenaux	3,9 %	102 157 \$
Shawinigan	3,9 %	102 157 \$
Trois-Rivières	2,0 %	52 388 \$
Projets régionaux	8,7 %	227 889 \$
CRÉ Gestion de délégation		80 590 \$
	TOTAL	2 700 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Priorisation des projets régionaux

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Michel Angers, d'adopter la priorisation des projets régionaux pour 2008-2009 et de préciser que pour la prochaine année, de l'innovation sera demandée pour les projets qui ont une certaine récurrence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) – mandat au comité exécutif pour la priorisation des projets dans la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac demande à la CRÉ de la Mauricie de prioriser la répartition de l'enveloppe budgétaire du PMVRMF – Volet II (2008) qui lui est dédiée;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac ne peut statuer sur ces recommandations compte tenu d'une impasse en matière de gouvernance;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle et l'importance pour les promoteurs de ne pas être pénalisés;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Jacques Pinard, de mandater le comité exécutif pour qu'il traite ce dossier et qu'il rende une décision exécutoire et sans appel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-020

7.0 PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPR)

7.1 Budget

Résolution relative à la répartition du budget 2008-2009 du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie est gestionnaire du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles accorde à la Mauricie depuis les deux dernières années un montant de 497 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la CRÉ garde des frais d'administration de l'ordre de 2 % pour l'enveloppe budgétaire 2008-2009 du MRNF, et qu'ils seront soustraits après la répartition;

CONSIDÉRANT que lors de l'exercice financier 2007-2008 un surplus de 91 242 \$ a été enregistré;

IL EST PROPOSÉ par M. Reynald Périgny, appuyé par M. Pierre Tremblay, de répartir l'enveloppe 2008-2009 selon les crédits disponibles, dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts de la façon suivante :

ACTIVITÉ	BUDGET 2008-2009
Activité 1 : Soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier sur les terres du domaine de l'État	180 000 \$
Activité 2 : Soutien en matière d'éducation et de transfert technologique	228 302 \$
Activité 3 : Expérimentation de nouveaux concepts et d'aménagement des forêts	170 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Priorisation des projets régionaux

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Gérard Bruneau, d'adopter la priorisation des projets pour le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR) pour l'année 2008-2009. M. Pierre Tremblay et M. Jacques Pinard déclarent leur intérêt dans ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-021 8.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

8.1 Bilan

En date du 19 juin 2008, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 2 354 150 \$.

8.2 Projets

8.2.1 Étude de prédémarrage – Consortium régional en environnement (AA-107-08)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet « Étude de prédémarrage –
Consortium régional en environnement » (AA-107-08)**

Au retour de la mission France-Belgique en économie sociale organisée par le Conseil régional de l'économie sociale (CRÉS), plusieurs membres de la délégation ont identifié des projets innovateurs pouvant être développés en Mauricie. Avec comme exemple l'expérience de la Ressourcerie namuroise en Belgique, un comité de travail a été mis en place par le CRÉS, afin de développer un projet de consortium régional en environnement, lié à la gestion des matières résiduelles.

L'idée de base est de créer un carrefour (Consortium) pour les entreprises d'économie sociale et les différents intervenants impliqués, de près ou de loin, dans le cycle de la gestion des matières résiduelles.

L'intérêt de ce projet est de maximiser la récupération, le recyclage et la valorisation des matières qui autrement pourraient se retrouver à l'enfouissement ou dans les écocentres.

L'objectif serait de favoriser la recherche et le développement dans ce secteur et d'identifier des opportunités de filières à soutenir. Le Consortium deviendrait alors un véhicule de développement, basé sur le partenariat, la concertation et la collaboration de plusieurs intervenants.

CONSIDÉRANT que le projet de prédémarrage d'un Consortium régional en environnement est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie particulièrement à l'égard de l'offre de services adaptés en entrepreneuriat autant en économie privée qu'en économie sociale, en plus de démontrer des propensions à l'endroit de la qualification et de l'intégration socioprofessionnelle de la population sans emploi;

CONSIDÉRANT que le projet concourt à l'atteinte des objectifs collectifs du Plan de gestion des matières résiduelles de la Mauricie en lien avec la Politique québécoise 1998-2008, notamment, en maximisant la récupération, le recyclage et la valorisation des matières qui autrement se retrouveraient à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que le projet propose de regrouper et de mettre en réseau les partenaires provenant de différents secteurs d'activité, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, afin de créer

une structure capable de répondre à des mandats publics et aux attentes significatives par ses membres;

CONSIDÉRANT que le projet mise sur les potentiels de développement de nouvelles filières et activités de transformation et de valorisation des matières collectées pour maximiser les retombées sociales en terme d'emplois, pour favoriser le démarrage de nouvelles entreprises et pour servir les causes de la qualité de l'environnement et de l'écocitoyenneté, confirmant ainsi le rôle catalyseur de l'économie sociale dans l'économie régionale;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, le projet de mise sur pied d'un Consortium régional en environnement veut explorer différentes hypothèses de mise en commun de moyens et de ressources susceptibles de doter la Mauricie d'un modèle bien adapté de disposition des matières résiduelles dans une perspective où les points de référence sont économiques, sociaux et environnementaux;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Reynald Périgny, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 15 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires pressentis pour le projet, tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel Angers déclare son intérêt dans ce dossier.

8.2.2 Renouveau muséologique – Cité de l'énergie 2008 (AA-0110-08)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet « Renouveau muséologique – Cité de l'énergie 2008 »
(AA-0110-08)**

Pour être en mesure de continuer à offrir un produit culturel et touristique attractif, avant-gardiste et unique au Québec, le renouvellement des composantes muséologiques du Centre des sciences s'impose pour maintenir la Cité de l'énergie comme principal produit touristique d'appel de la région.

Trois composantes principales sont ciblées par ce projet :

- L'exposition permanente;
- Le spectacle multimédia;
- L'exposition temporaire.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional 2005-2010, en ce qui concerne plus particulièrement l'enjeu portant sur la reconversion économique s'appuyant sur un développement dynamique et durable, avec un projet dans les secteurs touristique et culturel susceptible de maintenir l'effort d'investissement entrepreneurial dans les biens et services des industries touristiques et connexes;

CONSIDÉRANT que le renouvellement muséographique des expositions et du spectacle multimédia du Centre de sciences de la Cité de l'énergie est rendu nécessaire parce que les présentations actuelles sont en place depuis douze ans, qu'elles ont atteint la limite de leur vie utile, qu'elles sont obsolètes au niveau technologique, que le marché pour ce produit a atteint son point de saturation et que les thématiques abordées ne s'accordent plus avec les préoccupations actuelles du public;

- CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet a précisément pour but d'assurer la viabilité à long terme de la Cité de l'énergie et de garantir la pérennité des investissements dans cet équipement culturel et touristique en Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le projet revêt un caractère unique et novateur dans le choix de la thématique et dans le traitement qui sera fait. Aucun autre lieu au Québec ne propose un produit muséologique comparable, le thème de l'énergie demeurant presque exclusif à la Cité de l'énergie;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des coûts de réalisation, de l'échéancier de réalisation ainsi que les projections indicatives de rendement escompté, est réalistement établi en fonction de permettre à la Cité de l'énergie de maintenir son important rôle attractif régional de l'industrie touristique;
- CONSIDÉRANT que le partenariat soutenu que la Cité de l'énergie a su développer depuis sa création se fait toujours sentir pour la réalisation de ce projet de renouvellement des installations muséales;
- CONSIDÉRANT que le projet concourt à reconnaître et à développer le patrimoine et l'histoire de la Mauricie multipliant de la sorte les occasions de développer le sentiment d'appartenance à la région des Mauriciens et des Mauriciennes;
- CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'étalement de la réalisation du projet sur trois exercices financiers et en considérant que la nature du projet correspond au cadre de gestion du FDR pour les projets d'envergure et d'exception présentant une forte valeur ajoutée pour le développement économique, social ou culturel de la région et en considérant l'effort financier important du promoteur pour assurer la réalisation complète des installations requises;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bouchard, appuyé par M. André Nollet, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 300 000 \$ répartie en trois tranches de 100 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, et ce, conditionnellement à l'obtention des confirmations pour compléter le financement du projet, tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Lise Landry déclare son intérêt dans ce dossier.

8.2.3 Étude et mise en œuvre - Transport collectif (2008-2009) (AA-109-08)

**Résolution relative à l'octroi d'une aide financière
pour le projet « Étude et mise en œuvre - Transport collectif (2008-2009) »
(AA-109-08)**

En novembre 2007, les membres du Comité régional de transport collectif de la Mauricie convenaient que le développement du transport collectif était à mettre en étroite relation avec l'enjeu des changements démographiques en cours et à venir pour l'ensemble de la région et particulièrement en milieu rural. L'ensemble des réflexions a permis de constater que des solutions doivent être trouvées maintenant et des scénarios proposés afin de faire face à cette mouvance.

- CONSIDÉRANT que le 23 août 2007, les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie

accueillaient une représentante du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour une présentation des modalités d'application du nouveau programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional qui se divise en trois volets, dont le deuxième volet concerne l'amélioration de la planification du transport collectif sur le territoire des CRÉ;

- CONSIDÉRANT que la CRÉ est directement interpellée par ce deuxième volet;
- CONSIDÉRANT que le programme du MTQ peut financer ce projet régional dans la mesure où la CRÉ injecte un montant équivalant à celui du ministère et conditionnel à l'obtention par résolution de l'appui de toutes les MRC présentes sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que chaque MRC a appuyé cette étude régionale via une résolution d'appui;
- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a la responsabilité d'animer avec son partenaire, le Consortium en développement social de la Mauricie, le Comité régional en transport collectif de la Mauricie et que celui-ci est composé de représentants des MRC, des commissions scolaires, des corporations de transport collectif de chaque territoire de MRC, du ministère des Transports du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, de l'Office des personnes handicapées du Québec, de la Table régionale sur le transport adapté de la Mauricie et du ministère des Affaires municipales et des Régions;
- CONSIDÉRANT que cette démarche d'analyse et d'évaluation des besoins est confiée à une ressource externe détenant l'expertise et la neutralité souhaitées et qu'un appel de propositions auprès de consultants a été réalisé;
- CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi est composé des représentants du Comité régional en transport collectif de la Mauricie, incluant un représentant des MRC et des commissions scolaires;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Michel Angers, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 45 875 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de financement du ministère des Transports du Québec pour le projet tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.4 Étude de faisabilité – Nouveau service de fabrique de verre adaptée (AA-108-08)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet « Étude de faisabilité – Nouveau service de fabrique de verre adaptée » (AA-108-08)

Le projet consiste à l'étude de faisabilité d'une fabrique de verre adaptée aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

Cette fabrique de verre deviendrait un outil visant à favoriser l'initiative sociale. L'organisme promoteur veut ainsi voir à la viabilité, à la pertinence, au démarrage et à la mise en place de ce nouveau service.

- CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010) notamment pour les enjeux 1 et 3;
- CONSIDÉRANT que le projet repose sur une forte expérience de l'organisme promoteur et des résultats concrets dans le développement social et personnel des personnes handicapées;
- CONSIDÉRANT que ce projet vise une clientèle handicapée, professionnellement incapable d'intégrer le marché du travail;
- CONSIDÉRANT l'important partenariat qui s'exerce par une multitude d'intervenants et organismes avec des actions et des moyens complémentaires qui augmentent d'autant la qualité des résultats, et ce, bien au-delà du financement du projet;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 7 750 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires pressentis pour le projet ou à l'obtention de financement substitutif le cas échéant, tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-022

9.0 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (AMENDEMENTS)

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Reynald Périgny, d'amender les règlements généraux de la façon suivante :

<p>13.1 Caractère public des assemblées Les assemblées du conseil étant publiques, un avis doit paraître dans le quotidien régional et/ou les hebdomadaires de la Mauricie, informant des coordonnées de ces assemblées.</p>	<p>13.1 Caractère public des assemblées Les assemblées du conseil étant publiques, un avis doit paraître dans le quotidien régional et/ou les hebdomadaires de la Mauricie, informant des coordonnées de ces assemblées.</p>
<p>13.7 Assemblées spéciales De sa propre autorité, ou à la demande d'un minimum de six (6) membres du conseil d'administration, le président peut convoquer des assemblées spéciales. Dans un tel cas, un avis public doit paraître dans le quotidien régional et/ou les hebdomadaires de la Mauricie, informant des coordonnées de ces assemblées. Lors de telles assemblées, le conseil ne peut traiter que des sujets mentionnés dans l'avis de convocation à moins que tous les membres soient présents et décident unanimement de révoquer cette règle, aux seules fins de cette assemblée. Toutes les autres règles qui prévalent lors des assemblées régulières s'appliquent lors des assemblées spéciales.</p>	<p>13.7 Assemblée spéciales De sa propre autorité, ou à la demande d'un minimum de six (6) membres du conseil d'administration, le président peut convoquer des assemblées spéciales. Dans un tel cas, un avis public doit paraître dans le quotidien régional et/ou les hebdomadaires de la Mauricie, informant des coordonnées de ces assemblées. Lors de telles assemblées, le conseil ne peut traiter que des sujets mentionnés dans l'avis de convocation à moins que tous les membres soient présents et décident unanimement de révoquer cette règle, aux seules fins de cette assemblée. Toutes les autres règles qui prévalent lors des assemblées régulières s'appliquent lors des assemblées spéciales. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces rencontres, le délai de convocation est d'un minimum de cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée spéciale.</p>

<p>17.1 Désignation des officiers Les officiers de la CRÉ sont le président, le 1^{er} vice-président, le 2^e vice-président, le secrétaire et le trésorier. Ces officiers sont choisis parmi et par les membres du conseil d'administration.</p>	<p>17.1 Désignation des officiers Les officiers de la CRÉ sont le président, le 1^{er} vice-président, le 2^e vice-président, le secrétaire et le trésorier. Ces officiers sont choisis parmi et par les membres du conseil d'administration.</p>
<p>19.2 Directeur général Elle peut donner son avis au conseil sur tout sujet soumis à son attention. Il administre le budget voté par le conseil et fait régulièrement rapport au conseil sur la situation budgétaire de la CRÉ.</p>	<p>19.2 Direction générale Elle peut donner son avis au conseil sur tout sujet soumis à son attention. Elle (réfère à la personne) administre le budget voté par le conseil et fait régulièrement rapport au conseil sur la situation budgétaire de la CRÉ.</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-023

10.0 POINTS D'INFORMATION

10.1 Association internationale des Régions francophones (AIRF)

La présidente informe les membres du conseil d'administration qu'elle a participé à une activité de cette Association à Québec.

10.2 Appui au projet reconnaissance " Village-Relais "

Le conseil d'administration prend connaissance de l'appui apporté par le comité exécutif à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade concernant sa demande d'être considérée comme Village-Relais.

10.3 Code d'éthique

La direction générale dépose un projet de code d'éthique, lequel sera discuté lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration.

CA/08-09-02-024

11.0 LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M. Reynald Périgny, d'adopter la liste des comptes, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-025

12.0 VARIA

12.1 Délégation d'un représentant de la CRÉ au comité organisateur de l'événement en emploi au printemps 2009

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Pierre A. Dupont, d'accepter la nomination d'un représentant de la CRÉ sur le comité de travail, lequel sera choisi au cours des prochains jours par ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Nomination d'un comité de travail - Technopole

Après avoir pris connaissance de la problématique entourant la Technopole, notamment, au niveau de l'appropriation régionale et de la précarité du financement, IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. Pierre Bouchard, de créer un comité de travail composé de M^{me} France Beaulieu, M. Christian Savard, M^{me} Lise Landry, M^{me} Amina Chaffai, M. Gérard Bruneau, M. Luc Fleury et d'inviter M. Denis Hébert et M^{me} Chantale Mimeault à se joindre au groupe à titre d'observateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-02-026 13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Un participant souligne l'excellente qualité de la brochure produite par la CRÉ de la Mauricie pour la promotion de la région.

CA/08-09-02-027 14.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 18 septembre 2008, à la Ville de La Tuque.

CA/08-09-02-028 15.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M^{me} Lise Landry, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

France Beaulieu
Présidente

Pierre A. Dupont
Secrétaire